



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 25-AT-11823

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour des travaux de manutention que doit réaliser SACET demeurant 6 RUE GUSTAVE EIFFEL 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : RUE VICTOR DUMAY le 13/06/2025

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX **CIRCULATION INTERDITE**

RUE VICTOR DUMAY (Dijon), le 13/06/2025, la circulation des véhicules est interdite dans toute la portion de rue comprise entre la rue Sainte-Anne et la rue Berbisey

Une déviation sera mise en place et se fera par la rue Victor Dumay, la place des Cordeliers, la rue Charrue, la rue Berbisey L'accès à la partie piétonne au niveau de la place des Cordeliers se fera en appuyant sur le bouton livraison de la borne

Piétons traversez de part et d'autre de la grue et du camion

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules affectés au chantier, quand la situation le permet.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise SACET.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Réglementation de l'Espace Public, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , SDIS Centralisation, Ordures ménagères, Bureau de suivi et d'analyse d'activité, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Agent de police municipale-CIVO, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK, Police municipale de Dijon et Monsieur le Directeur Départemental du SDIS de la Côte d'Or
- L'entreprise SACET

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 11 juin 2025

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités

//

Dominique MARTIN-GENDRE